



Création d'un cabinet de conseils et assistance juridique

Par **SOFJURSITE**, le **22/11/2010** à **04:18**

Bonjour,

je souhaiterais savoir s'il est possible de créer une entreprise de conseils et d'assistance juridique en france sans etre avocat qous forme d'une Sarl, sachant que je suis étranger mais titulaire d'une maitrise en droit des affaires et d'un master 2 en droit obtenu en france .

Merci d'avance pour votre réponse
Bien cordialement.

Par **fabienne034**, le **22/11/2010** à **10:07**

bonjour,

non en France il faut être avocat

dans ce forum il ne s'agit que de renseignements informels

pour tout savoir sur le droit français:

<http://www.fbIs.net/jurifrance.htm>

Par **amajuris**, le **22/11/2010** à **11:25**

bjr,

les professions juridiques sont régis par la loi 71-1130, vous trouverez sur ce site dans la rubrique aide & contacts la différence entre informations juridiques et conseils juridiques qui sont le monopole de certaines professions comme les avocats, notaires et autres professions à titre accessoire.

cdt